

Niveau :	DILÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT)					Année 2
Domaine :	DROIT, ÉCONOMIE, GESTION					DUT2 120 ECTS
Spécialité :	INFORMATION-COMMUNICATION (IC)					
Option :	Métiers du Livre et du Patrimoine <i>MLP</i>					
Sous option						
Volume horaire étudiant :	Sous option bibliothèque	320,5 h	352 ,5 h	22,5 h		695,5 h
	Sous option Musée patrimoine	196,5 h	476,5 h	22,5h		695,5 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Chef de département Jézabel GUTIERREZ-PEQUENO ☎ 03.80.39.65.21 ic-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable de la Scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 Suivi IC-MLP ☎ 03.80.39.65.69 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat pédagogique ☎ 03.80.39.65.20 ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE Département Information communication Info Com - IC Boulevard docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs

Conformément à l'arrêté du 3 août 2005 modifié, le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Information-Communication s'inscrit dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur organisé selon le schéma Licence-Master-Doctorat (LMD).

L'objectif du DUT Information-Communication est de former des étudiants destinés à exercer une activité professionnelle technologique dans le secteur de l'information et de la communication.

La formation se caractérise par :

- une approche fondée sur les sciences humaines et sociales
- le développement de la culture générale des étudiants.
- la prise en compte de l'accélération des développements des technologies d'information et de communication et de leurs effets (médias sociaux, web collaboratif, logique algorithmique, Internet mobile, industries créatives, etc.),
- la pratique et la valorisation des écritures audiovisuelles et numériques.
- un enseignement renforcé des langues.

La finalité des différents programmes et de la pédagogie mis en œuvre est d'apporter aux étudiants une solide culture académique constituée de savoirs et de savoir-faire, soutenus par une véritable culture professionnelle des métiers.

La transmission de ces compétences permet de former des étudiants pour une insertion professionnelle immédiate, et leur donne la possibilité d'évoluer à court, à moyen et à long terme (formation tout au long de la vie) pour assumer des situations professionnelles très diversifiées en mutation permanente. La formation ouvre en outre à d'éventuelles poursuites d'études, notamment en licence professionnelle, dans les divers secteurs de l'information et de la communication.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)

Dans les musées et services du patrimoine, les besoins s'accroissent et les qualifications évoluent, la gestion des collections s'informatise, les centres de documentation et services pédagogiques se développent, les actions de communication et de médiation prennent de l'importance ; face aux enjeux de la valorisation du patrimoine numérique, matériel et immatériel, ainsi qu'au développement du tourisme culturel, les conservateurs ont ainsi besoin d'assistants qualifiés aux connaissances actualisées.

Du côté des bibliothèques, les diplômés MLP peuvent occuper des emplois dans la fonction publique territoriale (médiathèques municipales ou départementales), la fonction publique d'état (bibliothèque universitaires, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'Information, etc.) et quelques bibliothèques privées (bibliothèques d'entreprise). Ils ont pour mission de constituer et de valoriser des fonds imprimés, numériques ou spécialisés (littérature jeunesse, fonds musicaux ou vidéos, ...) Leurs pratiques professionnelles sont de plus en plus tournées vers les usagers et l'accueil de leurs publics

Les postes d' « Assistants Qualifiés » et de « Bibliothécaires Adjoints Spécialisés » sont pourvus par voie de concours :

- Pour les bibliothèques, concours d'Etat de bibliothécaire-adjoint spécialisé (Bibliothèque Nationale de France, bibliothèques universitaires), concours territoriaux d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêt),
- Pour les musées et les services du Patrimoine, concours d'Etat et des collectivités territoriales dans le secteur des musées des Beaux-Arts et d'archéologie, des musées scientifiques et des musées de société.

Le DUT, spécialité Information-Communication option MLP, est le diplôme requis pour se présenter aux concours mais ne permet pas à lui seul d'obtenir un emploi de titulaire.

✚ Les poursuites d'études en France

- De nombreuses Licences professionnelles sont accessibles aux étudiants de l'Option MLP (sur dossier): elles mènent à une spécialisation professionnelle dans les domaines de la littérature jeunesse, la gestion et la valorisation du patrimoine, etc. : par exemple, la Licence professionnelle Archives (APICA), les Licences professionnelles- Métiers du Numérique à l'IUT de Dijon.
- Il existe par ailleurs, des dizaines d'autres licences professionnelles (Licences Professionnelles « Métiers du tourisme », Licences Professionnelles. « Communication et valorisation de la création artistique ») : même si le DUT Information-Communication option MLP ne prépare pas directement à ces métiers, il constitue une base solide permettant d'envisager d'y accéder.
- Les poursuites d'études en Licence « Information-Communication », au-delà dans les Masters de la discipline ou plus généralement dans les filières ouvertes sur la médiation culturelle, sont également un prolongement naturel de ce diplôme.

✚ Les poursuites d'études à l'étranger

Après le DUT, une dizaine d'étudiants partent chaque année pour un an dans des universités partenaires

- Allemagne (HAMBURG & POTSDAM)
- Espagne (BADAJOZ, SALAMANQUE & SARAGOSSE)
- Irlande (GALWAY), ITALIE (BARI)
- Portugal (COIMBRA)
- Roumanie (BRASOV, BUCAREST & SIBIU)
- Mexique (CHIAPAS & MEXICO-CITY (Université ibéro-américaine))
- et enfin le Québec avec la CREPUQ. etc.) et obtiennent ainsi le DUETI (Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales).

■ Activités et Compétences

Le DUT Information-Communication option Métiers du Livre et du Patrimoine forme un médiateur spécialisé dans la promotion et la diffusion du livre, des revues et autres types de documents – sonores, vidéos, électroniques –, ainsi que de fonds patrimoniaux. Il travaille à la constitution et à la gestion d'un fonds en bibliothèque, en librairie, à la diffusion et à la production éditoriale dans une maison d'édition, à la médiation d'un fonds dans les musées. Il participe à des événements professionnels ou interprofessionnels (expositions, salons...). Il doit s'adapter aux évolutions des technologies numériques et aux nouveaux usages qui en découlent.

La formation vise ainsi à former des médiateurs spécialisés dans un ou plusieurs secteurs **du champ de la culture** et ayant une très bonne connaissance du milieu interprofessionnel dans lequel s'exercera leur compétence.

En vue d'assurer une meilleure insertion professionnelle, chaque département offrira des approfondissements dans les modules « Techniques spécifiques » pour au moins deux des groupes de métiers liés aux secteurs suivants :

- Bibliothèques et médiathèques
- Musées et patrimoine

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Passage en semestre 3 :

« La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus » (art. 21 de [l'arrêté du 3 août 2005](#)) et qui a satisfait aux obligations d'assiduité définies par [le règlement intérieur de l'IUT](#) (art. 16 de l'arrêté du 3 août 2005)

Publics concernés : étudiants inscrits dans le cursus DUT, étudiants en situation de transfert (sous réserve de capacité d'accueil)

Admission en semestre 3 par validation d'acquis ou équivalence de diplôme sur examen du dossier et en fonction de la capacité d'accueil :

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à **la scolarité** organisatrice de la formation

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université **SEFCA**

Organisation et descriptif des études :

■ Descriptif de la formation

L'enseignement comporte une trentaine d'heures de cours par semaine et se déroule sur environ 60 semaines. La présence aux cours, travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire.

La durée de formation encadrée – *hors projet tutoré et stages* – est de **1420** heures, réparties sur 4 semestres.

La répartition des horaires en différents formats d'enseignements suit, dans chaque option, le découpage suivant :

- cours magistral (CM) : option Bibliothèque 521,5 heures (soit 37 % du volume global), option Musée et patrimoine 375 heures (soit 25% du volume global)
- travaux dirigés (TD) groupe de 28 étudiants : option Bibliothèque 796,5 heures (soit 56% du volume global), option Musée et patrimoine 943 heures (soit 66% du volume global)
- travaux pratiques (TP) groupe de 14 étudiants : option Bibliothèque / Musée et patrimoine 102 heures (soit 7% du volume global)

Chaque semestre, l'enseignement est organisé en 4 unités d'enseignement (UE), découpées à leur tour en un nombre variable de modules.

Trois UE aux semestres 1 et 2 et deux UE aux semestres 3 et 4 sont communes à toutes les options et forment le « tronc commun » du DUT Information et Communication, ce dernier est complété par des UE « professionnelles » spécifiques à chacune des 2 options : un aux S1 et S2 et deux aux S3 et S4.

Des modules complémentaires sont en outre destinés à compléter le parcours de l'étudiant. Ces modules correspondent aux compétences nécessaires pour l'exercice d'un métier à un niveau III de certification, en insertion professionnelle immédiate à l'issue du DUT.

Enfin, dans le cadre d'une adaptation de la formation à son environnement, une modulation de 20 % peut être appliquée par les équipes pédagogiques aux programmes de chacune des options, en fonction de spécificités locales (encadrement pédagogique, débouchés professionnels, etc.).

■ Les stages

Les étudiants effectuent pendant leur scolarité deux périodes de stage en milieu professionnel d'une durée totale de quatorze semaines en France et dix-sept semaines à l'étranger : un stage de découverte de cinq semaines au deuxième semestre et un stage d'application de neuf semaines au quatrième semestre de la formation.

Dans tous les cas de figure, l'évaluation du ou des stages est comptabilisée – pour l'ensemble de leurs coefficients – au semestre 4, dans l'UE 4.2.

Parmi les objectifs de ces périodes d'immersion en milieu professionnel, on peut citer :

- la mise en situation professionnelle ;
- le développement des compétences techniques ;
- le développement des aptitudes aux relations humaines.

Le suivi, l'encadrement et l'évaluation des stages sont assurés par le département, notamment par des visites dans les entreprises d'accueil.

La première période de stage fait l'objet d'un rapport écrit et éventuellement d'une présentation orale.

La deuxième période fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance orale. L'évaluation des rapport et mémoire porte à la fois sur la capacité d'expression, la compréhension du contexte du stage et la restitution des compétences acquises.

L'évaluation des stages est réalisée à partir :

- d'appréciations fournies par l'entreprise sur les aptitudes générales du stagiaire ;
- des rapport et mémoire de stage ;
- d'une soutenance orale devant un jury susceptible d'accueillir des professionnels.

Les stages sont pris en compte au semestre 4 dans l'UE Concrétisation professionnelle.

■ Les projets tutorés

Les projets tutorés permettent de mobiliser l'ensemble des enseignements dans le cadre de réalisations pratiques. Ils favorisent l'apprentissage de la méthodologie de conduite de projets et la mise en valeur des savoirs et savoir-faire de l'étudiant. Ils sont un temps fort de son apprentissage de l'autonomie en situation.

300 heures de travail personnel leur sont réservées. Leur évaluation est prise en compte au semestre 3 sur la partie constitution du projet (cahier des charges) et les rapports d'étapes et au semestre 4 sur la finalisation du projet et la rédaction d'un mémoire de synthèse.

■ Les Projets Personnels et Professionnels

Le Projet Personnel et Professionnel (PPP) doit permettre à l'étudiant de se faire une idée précise des métiers du secteur d'activité concerné et des aptitudes personnelles qu'ils nécessitent.

Bien que commun à toutes les options, le PPP est donc spécifique par les caractéristiques de son orientation professionnelle à chaque option.

Il doit amener l'étudiant à mettre en adéquation ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles et ses capacités, afin de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers envisagés.

Le PPP est basé sur un apport de connaissances, un accompagnement personnalisé et sur un fort investissement personnel en matière de recherche d'informations et de connaissance de soi. 15 heures par semestre sont dédiés au PPP

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

CC : Contrôle continu

SEMESTRE 3

UE 3.1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Progression en expression et langues	Pratiques écrites et orales professionnelles		22,5		22,5		CC			2
	Anglais		15	15	30		CC			3
	2 ^e langue vivante		18		18		CC			1
TOTAL UE 3.1			55,5	15	70,5	6	-			6

UE 3.2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Préfiguration professionnelle	Projet personnel et professionnel		15		15		CC			1
	Droit de l'Information Communication	18			18		CC			1
	Outils de communication numérique		24		24		CC			2
	Projets tutorés (120h)						CC			3
TOTAL UE 3.2		18	39		57	7	-			7

UE 3.3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff	
Prolongement des méthodes et pratiques	Recherches bibliographiques et documentaires		15		15		CC			1	
	Economie des biens culturels	16,5			16,5		CC			1	
	Droit de la propriété littéraire et artistique	19,5			19,5		CC			1	
	Etude des publics, animation et communication	18	7,5		25,5		CC			1	
	Logiciel de gestion spécifique		36		36		CC			1	
	Organisation politique et administrative – Politiques culturelles	24			24		CC			2	
	Publication Assistée par ordinateur		19,5		19,5		CC			1	
	Techniques spécifiques aux différents métiers suivant l'option choisie en première année							CC			3
	Musée et patrimoine										
	Patrimoine architectural		15		15		CC				
	Musée des Sciences		20		20		CC				
	Musée de Société		20		20		CC				
	Musée des Beaux-Arts		12		12		CC				
	Bibliothèque										
	Littérature jeunesse		21		21		CC				
	Culture émergente		21		21		CC				
Gestion des ressources numériques		14,5		14,5		CC					
Culture cinématographique		10,5		10,5		CC					
Bibliothèque		78	145		223	11	-			11	
Musée et patrimoine		78	145		223	11	-			11	
TOTAL UE 3.3											

UE 3.4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Modules Complémentaires préliminaires	Droit des biens culturels	19,5			19,5		CC			1
	Sensibilisation aux métiers enquêtes		18		18		CC			1
	Problématiques artistiques et patrimoniales		10,5		10,5		CC			1
	Management d'événements	3	9		12		CC			1
	Ouverture sciences humaines et sociales	6	4,5		10,5		CC			1
	Outils d'insertion et préparation aux concours	12	6		18		CC			1
TOTAL UE 3.4		40,5	48		88,5	6	-	1		6

		CM	TD	TP	Total	ECTS	Total coeff
TOTAL Semestre 3	Bibliothèque	203,5	220,5	15	439	30	30
	Musée et patrimoine	136,5	287,5	15	439	30	30

SEMESTRE 4

UE 4.1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Conclusion en expression et langues	Préparation au mémoire de stage		9		9		CC			1
	Anglais		9	7,5	16,5		CC			1
	2 ^e langue vivante		18		18		CC			1
	Projet personnel et professionnel		15		15		CC			1
TOTAL UE 4.1			51	7,5	58,5	4	-			4

UE 4.2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Concrétisation professionnelle	Projet tutoré (180h)						CC			5
	Stage d'application (8 semaines minimum)						CC			12
TOTAL UE 4.2						17	-			17

UE 4.3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff	
Consolidation des méthodes et pratiques	Ateliers de création et de pratique artistique		15		15		CC			0,5	
	Documents électroniques		19,5		19,5		CC			1	
	Note de synthèse	12	12		24		CC			1	
	Production éditoriale et politique d'acquisition	19,5			19,5		CC			1	
	Techniques spécifiques aux différents métiers suivant l'option choisie en première année							CC			1,5
	Musée et patrimoine										
	Patrimoine écrit		21		21		CC				
	Musée des Beaux-Arts Dijon		12		12		CC				
	Bibliothèque										
	Histoire des courants littéraire	21			21		CC				
Culture musicale	12			12	CC						
TOTAL UE 4.3	Bibliothèque	64.5	46.5		111	5	-			5	
	Musée et patrimoine	31.5	79,5		111	5	-			5	

UE 4.4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff	
Modules complémentaires de continuation	Communication interculturelle		12		12		CC			0,5	
	Littérature étrangère	24			24		CC			1	
	Etude de fonds spécifiques							CC			
	Bibliothèque	12			12		CC			1	
	Musée et patrimoine		12		12		CC				
	Maitrise professionnelle de l'écrit		12		12		CC			0,5	
	Littérature contemporaine							CC			
	Bibliothèque	12			12		CC				
	Musée et patrimoine		12		12		CC				
	Logiciel Spécifique : UNIMARC RDA	4,5	10,5		15		CC			0,5	
TOTAL UE 4.4	Bibliothèque	52,5	34,5		87	4	-			4	
	Musée et patrimoine	28,5	58,5		87	4	-			4	

		CM	TD	TP	Total	ECTS	Total coeff
TOTAL Semestre 4	Bibliothèque	117	132	7,5	256,5	30	30
	Musée et patrimoine	60	189	7,5	256,5	30	30

■ Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du 3 août 2005 (JO du 25 août 2005) :

« *L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. (...) Les modalités (...) sont fixées sur proposition du conseil de l'IUT après avis du chef du département concerné. Elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire.* »

Dans ce cadre, la fiche filière définit pour chaque semestre de l'année universitaire l'organisation des études et fixe la répartition des enseignements et des contrôles de connaissance assortis.

● Sessions d'examen

La session est unique et proposée en contrôle continu.

● Réglementation et gestion de l'offre de formation

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, le Référentiel commun des études LMD précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

● Règles de validation, de capitalisation et de délivrance du diplôme :

Extraits de l'arrêté du 3 août 2005

CAPITALISATION :

Art. 19. – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement. Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

VALIDATION :

Art. 20. – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus. En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

✚ Délivrance du diplôme

Le DUT est délivré dès lors que les 4 semestres du cursus sont validés. L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits par semestre validé.

✚ Obligation d'assiduité et règlement intérieur

Arrêté du 3 août 2005 Art. 16. – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. **Le règlement intérieur** adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Bonus étudiants

Un bonus « étudiants » peut être attribué, proportionnel à l'implication de l'étudiant, dans le cadre des activités définies à l'article 17 du règlement intérieur de l'IUT. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne semestrielle.